



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
18 DÉCEMBRE 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 18 décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

**26 présent(e)s** : M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BRÉGEON, M. Yves LE ROUX, Mme Jacqueline LE QUÉRÉ, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, Mme Morgane JÉZÉGOU, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Katell SEVIN-RENAULT, Mme Séverine BUFFERAND, M. Guillaume HUBERT, Mme Maëlle EVARD, Mme Fabienne MONTEBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Laura ESNAULT, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT, M. Oliver SCHREIBER formant la majorité des membres en exercice.

**1 absent**

M. Grégory FONTENEAU

Secrétaires de séance : M. William POMMIER et M. Samuel TRAVERS

Date de convocation : le 12 décembre 2023  
2023\_12\_18\_05

Nombre de conseillers en exercice : 27  
Nomenclature : 7.2.3

**Modification des tarifs ALSH mercredi 2023-2024**

Rapporteur : M. Frédéric SALAUN

M. Frédéric SALAUN indique aux membres de l'assemblée que dans le cadre de la validation du « plan mercredi » qui est un label attestant et garantissant un haut niveau de qualité des temps périscolaires et permettant également l'adaptation du projet éducatif territorial aux nouvelles organisations du temps scolaire, la Caisse d'Allocations Familiales demande la mise en place d'un tarif d'au moins 2 tranches pour les familles hors commune.

Sur proposition de la commission finances du 11 décembre 2023, il est proposé les tarifs mercredi (période scolaire) pour l'année scolaire 2023-2024 comme suit :

Tarifs ALSH - mercredi	Quotient familial
T1	0 à 400 €
T2	+ 400 à 600 €
T3	+ 600 à 800 €
T4	+ 800 à 1000 €
T5	+ 1000 à 1200 €
T6	+ 1200 à 1300 €
T7	+ 1300 à 1500 €
T8	+ 1500 à 1900 €
T9	+ 1900 €
Hors commune	
T1	0 à 1200 €
T2	+ 1200 €

Journée sans repas	1/2 journée sans repas
2,70 €	1,62 €
4,87 €	2,92 €
5,95 €	3,57 €
7,57 €	4,54 €
8,65 €	5,19 €
9,41 €	5,62 €
10,16 €	6,05 €
10,81 €	6,49 €
12,97 €	7,78 €
Hors commune	
14,32 €	8,59 €
19,46 €	11,68 €

Tarifs des sorties selon l'activité proposée :

- supplément 1 : 5,00 €
- supplément 2 : 7,50 €
- supplément 3 : 10,00 €

Tarif par quart d'heure entamé de retard : 5,00 €.



**Horaires :**

L'accueil collectif de mineurs est ouvert de 7h15 à 19h00.

Les horaires d'accueil minimums sont :

- |                         |                 |
|-------------------------|-----------------|
| - journée avec repas :  | - 9h30 / 17h00  |
| - matin :               | - 9h30 / 11h45  |
| - matin avec repas :    | - 9h30 / 14h00  |
| - repas et après midi : | - 11h45 / 17h00 |
| - après-midi :          | - 13h00 / 17h00 |

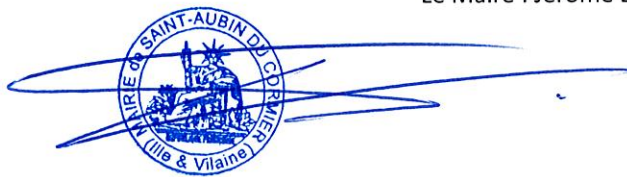
**Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- valide la proposition telle qu'énoncée
- donne tous pouvoirs à M. le Maire pour la mise en œuvre de la gestion de ce dossier.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.



**Mairie**

B.P. 13 - 35140 Saint-Aubin-du-Cormier  
Tél : 02 99 39 10 42 - Fax : 02 99 39 23 25 - Courriel : [mairie@ville-staubinducormier.fr](mailto:mairie@ville-staubinducormier.fr)

[www.saint-aubin-du-cormier.bzh](http://www.saint-aubin-du-cormier.bzh)